



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf juin à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 22 juin s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER, Président.

Délégués titulaires :

Mesdames AZEMA-CARLES Emmanuelle, CEBE Sylvie, CONSTANTIN Corinne, GABAUDE Chantal, GARCIA-CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANÇON Jacques, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, ULMER Jean-Michel, VICENTE Gilles.

Absents : AMEN-LORENTE Marie, BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BOUDAL Hervé, DURO Alain, FIS Cathy, GROUSELLE Didier, RIES Joël, VERLET Eric

Suppléants : M. Jean-Michel AVARGUEZ représentant M. Didier GROUSELLE
Mme Monique CROS, M. Julien MADALLE, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur BARTHES Daniel donne procuration à Madame GABAUDE Chantal
Monsieur VERLET Eric donne procuration à Monsieur LAPANOUSE Philippe
Madame AMEN-LORENTE Marie donne procuration à Monsieur FARENC Michel
Madame FIS Cathy donne procuration à Monsieur ROUGEOT Pierre-Jean

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

126-2026 Délégués communautaires au GAL LEADER et ATI

Depuis sa création, le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles privilégie les approches contractuelles. Elles permettent de travailler dans des logiques d'emboîtement, ce qui donne cohérence et efficience. Qu'il s'agisse du Département, de la Région, de l'État ou de

l'Europe, c'est toujours l'esprit de croisement et de renforcement des politiques publiques qui prévaut.

Dans le cadre des contrats, le Pays Haut Languedoc et Vignobles assure une ingénierie territoriale auprès des porteurs de projets qui pourront bénéficier de fonds croisés des différents financeurs.

Actuellement, le territoire porte quatre démarches contractuelles : le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) avec l'État, le Contrat Territorial Occitanie (CTO) avec la Région et deux programmes européens dont la Région Occitanie est Autorité de Gestion : le programme FEADER/LEADER et le programme Approches Territoriales Intégrées (FEDER/ATI).

Monsieur le Président rappelle la délibération 071-2026 du 13 avril 2026 désignant les représentants auprès du GAL Leader et ATI.

Suite à certaines modifications subvenues au sein du comité syndical du Pays Haut Languedoc et Vignobles, il est nécessaire de modifier nos représentants.

Il convient donc de désigner

- 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour représenter la Communauté de Communes auprès du comité de programmation Leader,
- 3 membres titulaires pour représenter la CCAM auprès du comité Approches Territoriales Intégrée/Contrat Région/Contrat État

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DESIGNE

Pour représenter la Communauté de Communes auprès du comité de programmation Leader,

- Délégués Titulaires :

M. Daniel GALTIER
Mme Sylvie MILHAU

- Délégués Suppléants :

M. Alain BOSC
M. Sylvain BAGNATI

Pour représenter la Communauté de Communes auprès du comité Approches Territoriales Intégrée/Contrat Région/Contrat État

- Délégués titulaires

Mme Sylvie MILHAU
M. Daniel BARTHES
Mme Martine GIL

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

,

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

